

# Civils de la Défense

Plateforme de recrutement de personnel civil  
contractuel du ministère des Armées

## CHEF DE SECTION GESTION TECHNIQUE DU PATRIMOINE F/H

Marseille, 13, Bouches-du-Rhône, Provence-Alpes-Côte d'Azur

Type de contrat	Prise de fonction souhaitée	Niveau d'études
CDD 3 ans	01/09/2024	Bac + 5 ou école d'ingénieur
Domaine professionnel	Niveau d'expérience	Rémunération
Infrastructure et politique immobilière	Confirmé (5 à 10 ans)	mensuel net annuel brut (selon expérience)
Avantages liés au poste	Contraintes particulières d'exercice	Télétravail
Restauration collective RTT	-	Non

### Descriptif de l'organisation

Le ministère des armées assure la protection du territoire, de la population et des intérêts français. Il est également impliqué dans les missions de service public. Pour la réalisation de ses missions, le ministère des armées emploie, outre les militaires, plus de 60 000 civils en France et à l'étranger. Les agents civils apportent leurs compétences techniques ou administratives dans le cadre de missions à forts enjeux ! Devenez Civils de la Défense : contribuez à un monde plus sûr en rejoignant le ministère des armées en CDD ou en CDI !

### Descriptif des missions

A ce titre elle est chargée de l'ensemble des opérations de maintenance et a la responsabilité des contrats d'exploitation des installations. En outre elle assiste le commandant de la BdD pour toute opération domaniale concernant les sites sous son autorité et rédige les actes correspondants. Afin de pouvoir être en mesure de réaliser l'ensemble de ces tâches elle doit mettre à jour les systèmes d'information dédiés à la connaissance technique et administrative du domaine. La section gestion du patrimoine (SGP) est plus particulièrement chargée de cette connaissance du domaine et des opérations domaniales. Pour cela elle dispose d'une cellule domaine, d'une cellule gestion technique et de référents pour la gestion de l'énergie du patrimoine. Le chef de la SGP a pour mission d'encadrer les personnels qui composent ces 2 cellules. Il doit prendre toutes les initiatives de son niveau pour obtenir les informations permettant la mise à jour des bases de données, de plans. Il doit aussi s'attacher au respect des procédures domaniales concernant la base de défense soutenue par l'USID. Il s'assure de la surveillance du domaine.

- Assurer la surveillance du domaine (CVPO, expertise, diagnostique, DTA, EDCH, inspection du patrimoine).
- Contrôler l'exactitude des informations de logiciels métiers G2D, GTP, SYGAP, SIMEO et les mettre à jour.

- Contrôler et/ou rédiger les actes domaniaux comme leur l'instruction des actes domaniaux (AOT, Achats, ventes, convention...).
- Participer à des réunions avec les collectivités locales concernant les documents d'urbanisme.
- Conseiller et guider les acteurs gestion technique du patrimoine pour les opérations d'externalisation.
- Conseiller le commandement en matière de gestion du patrimoine.
- Participer aux réunions avec la base de défense de tout ce qui touche le domaine militaire.
- Réaliser pour le compte de STX les projets de maîtrise d'œuvre internes (PC, PD, PD..etc).

## **Profil recherché**

Diplômé d'un Bac + 5 , vous disposez d'une première expérience dans les fonctions dans l'infrastructure et la gestion technique du patrimoine.

Vous disposez de solides capacités d'analyses et de synthèses, de connaissances et compétences avérées en infrastructure et en gestion technique patrimonial.

Organisé, rigoureux et dynamique, vous avez développé également de bonnes qualités rédactionnelles, relationnelles et d'animation d'équipe.

Vous êtes reconnu pour votre sens du service, votre autonomie et votre prise d'initiatives.

## **Process de recrutement**

- Si votre candidature est présélectionnée, un entretien téléphonique vous sera proposé pour apprécier vos attentes et motivations.
- Si cette première étape est concluante, un entretien en présentiel ou à distance vous sera proposé avec l'employeur et éventuellement le service des ressources humaines.
- Les suites données à votre candidature vous seront communiquées par l'employeur à l'issue de cet entretien.